

LA FRANCE CONTEMPORAINE Comprendre les territoires de proximité

Depuis les années 1930 et jusqu'aux années 1960, **l'aménagement du territoire en France** est remis au goût du jour dans le but de redonner une cohérence au territoire Français.

L'Etat prend donc en charge l'aménagement et la modernisation des structures (développement agricole, équipements touristiques, aménagements urbains, organisation des transports...) des années 60 aux années 80.

A la même époque, pour faire contrepoids à l'attraction très forte de l'agglomération parisienne, 8 métropoles d'équilibre sont organisées (Lille Roubaix Tourcoing/ Nancy Metz/Strasbourg/Lyon Saint-Etienne Grenoble/Marseille Aix/Toulouse/ Bordeaux/Nantes Saint Nazaire).

Après la loi de décentralisation de 1982, les pouvoirs de l'Etat en matière d'aménagement sont transférés aux collectivités locales : communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, pays, départements, régions.

Depuis, de nombreux projets d'aménagement et de développement dans tous les domaines sont conduits dans un souci de souplesse et de proximité, l'Etat n'étant plus le seul décideur, mais plus l'agent du pilotage stratégique. Le développement des projets de dimension européenne vient s'ajouter et compléter ce schéma de l'organisation des territoires aujourd'hui.

C'est pourquoi il ne faut plus voir le territoire Français comme dépendant d'une logique seulement centrale. C'est le fruit complexe d'un empilement de projets et de réalisations à de multiples niveaux, de la commune à l'Europe en passant par la région, les départements et l'Etat (et le plus souvent tous réunis) pour rendre les espaces productifs, dynamiques, compétitifs et rattachés à une cohérence globale, et tout autant agréables à vivre pour ceux qui les habitent.

Les exemples traités dans ce qui suit et qui est le fruit des interventions orales l'illustrent parfaitement.

Dans ce dispositif, c'est **la commune** qui est le premier aménageur local, et le maire qui joue le rôle de premier représentant et interlocuteur de ses concitoyens, il est en même temps représentant de l'Etat et officier d'état civil (qui célèbre les unions et enregistre les naissances et les décès), garant de l'ordre et de la sécurité publique ; mais aussi et quelque soit la taille de la commune, il se doit, avec le conseil municipal, de mener la politique d'aménagement du territoire de l'espace municipal en travaillant à l'élaboration des PLU (plan local d'urbanisme), SCOT (schéma de cohérence territoriale) ou encore le plan de prévention des risques (PPR). C'est lui qui est l'interlocuteur privilégié de tous les autres aménageurs pour les permis de construire, l'économie où l'organisation des zones d'aménagement concertées (ZAC).

La commune, même si elle n'est plus le seul et unique acteur dans le domaine de l'aménagement reste le socle sur lequel reposent de nombreux projets, et malgré tout le premier interlocuteur institutionnel du citoyen Français.

Fortes de leur importance et de leur nombre et pour se donner plus de poids dans les décisions et partager leurs compétences, les communes se sont vues imposer par la loi du 6 février 1992 et du 12 juillet 1999 la nécessité d'une coopération.

Les espaces intercommunaux se sont vu assigné 3 objectifs :

- regrouper les espaces de vie de travail et de mobilité des Français et de rapprocher l'organisation politique de ce système.
- Organiser des services en commun pour réaliser des économies
- Devenir des acteurs de développement local, en menant des projets de proximité.

Sont apparues ainsi **les communautés de commune** qui peuvent se regrouper en « pays » lorsqu'elles reposent sur des espaces géographiques cohérents (plutôt des petites communes et des petits bourgs), **les communautés d'agglomération**(ensemble de 50 000 habitants autour d'une commune centre de plus de 15 000 habitants), enfin des **communautés urbaines**(16 en France

comme le grand LYON) dont le périmètre regroupe plus de 500 000 habitants. Aujourd'hui 90% des communes françaises et 85 % de la population sont regroupées dans des EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) et l'on peut dire que c'est un succès même s'il subsiste encore des difficultés d'endettement, les investissements n'ayant pas encore tous été regroupés, ou certains services faisant encore double emploi.

Quelques exemples concrets vont nous permettre de comprendre les forces et les faiblesses de ce nouveau dispositif intégré dans la dynamique européenne : de la communauté Marseille Provence Métropole à la région Nord-Pas-de-calais ou l'Alsace et son pôle de compétitivité en passant par les PNR (parcs naturels régionaux), la politique de la ville du Grand Lyon, les espaces ruraux, la politique du logement, ou encore le Pays des Landes de Gascogne ou le développement des espaces d'Outre Mer avec l'exemple de l'île de la réunion, comment concrètement s'organisent, se développent et croissent les territoires de proximité.

Le pays des Landes de Gascogne, un territoire de projets.

Au cœur d'un territoire faiblement peuplé, sur une terre de bergers dans la forêt des landes, le projet de « pays » a été organisé pour redynamiser la région. Très rapidement un contrat de pays a été signé (en 2004) afin d'aider de nombreuses communes en difficulté pour financer des opérations de développement. Au carrefour d'une région Aquitaine dynamique, le pari a été fait d'installer des populations plus jeunes venant des villes de Bordeaux, Agen ou Mont de Marsan ou encore des espaces côtiers en leur proposant de l'espace, une meilleure qualité de vie et des prix raisonnables. L'objectif est de pouvoir vivre et travailler au pays en trouvant l'équilibre entre protection du patrimoine environnemental et développement économique.

Dans le domaine du logement et de l'amélioration de l'habitat, **la politique de la ville de l'agglomération lyonnaise** est intéressante à étudier de plus près.

L'objectif principal est de réduire les écarts entre ce qu'il est habituel de nommer « les quartiers » et le reste du territoire. La communauté urbaine de Lyon, aujourd'hui « Grand Lyon » multiplie les dispositifs, entre rénovation urbaine (13 quartiers), zones franches (ZFU) pour inciter à la création d'entreprises, programme local d'insertion, collèges en PRE (projet de réussite éducative), contrat local de sécurité, etc.

Pour cela il faut tenir compte des facteurs économiques (chômage et précarité), sociaux (jeunes, familles monoparentales), populations étrangères et revenus. Ainsi a été mis en place le contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) depuis 2007 qui a pour objectif de retrouver une cohérence de la politique de la ville. Mais malgré des réussites (VAULX EN VELIN par exemple) la fracture urbaine a du mal à se résorber, les populations aisées ayant tendance à continuer à fuir les quartiers en difficulté.

A une moindre échelle, la politique de la ville se porte sur **la rénovation et le développement durable**.

Le cas d'Angers(150 000 habitants) est différent de celui du Grand Lyon. Face à une demande croissante de logements, la municipalité s'est lancée dans un projet d'éco-quartier, qui doit regrouper logements, commerces et services publics. Ce projet doit permettre la mixité sociale et garantir une haute qualité environnementale, en privilégiant les transports doux(vélo, marche, et surtout tramways) ; il entre d'ailleurs dans un projet plus vaste qui accueillera 4 000 logements et un parc dédiés aux végétaux.

On trouve aussi d'autres projets dans les centre villes afin d'attirer les jeunes actifs. C'est le cas à Troyes où le maire a lancé un projet d'amélioration du centre en revalorisant les logements anciens, en aidant à la restructuration des commerces et à la remise à neuf des espaces et équipements collectifs publics.

Mais ces efforts se heurtent souvent au problème du prix des loyers et à la spéculation immobilière

ainsi qu'aux difficultés liées aux différences sociales.

C'est donc une part importante des budgets des collectivités qui sont utilisées dans les villes moyennes pour qu'elles évitent les difficultés auxquelles ont été et sont encore confrontées de nombreuses communautés urbaines.

Si le Grand Lyon continue de lutter contre les difficultés sociales, et a réussi la reconquête de certains quartiers, il est loin d'avoir gagné l'ensemble de son pari sauf sur le plan économique, ce qui en fait un exemple pour **la région urbaine Marseille Provence Métropole**.

17 communes en plus de la ville de Marseille se sont regroupées dans cette entité avec pour objectif le **développement économique et l'intégration européenne et mondiale** en s'appuyant sur leurs atouts méditerranéens que sont le port et ses infrastructures industrielles : d'abord le port maritime de Fos-Marseille, ensuite la recherche et l'enseignement supérieur avec l'université d'Aix en Provence et enfin la culture et le patrimoine, Marseille étant capitale européenne de la culture en 2013. En plus, la métropole compte jouer un rôle essentiel au cœur du nouvel espace euro méditerranéen, né en 2008 avec l'Union pour la Méditerranée, rassemblant 43 pays. L'avenir de MPM s'annonce plutôt positif si elle arrive à surmonter les difficultés liées au faible niveau de formation ou à la difficulté d'intégration des communautés (qui devraient être une richesse) ou encore les nombreuses rivalités locales.

La région Nord-Pas-De-Calais, elle, doit pour exister mettre en place un nouveau **schéma régional d'aménagement du territoire**.

En effet, cette région autrefois très dynamique de par son industrie s'est enfoncée dans la crise depuis les années 70 en voyant disparaître ce qui faisait sa force (mines textile, sidérurgie).

Aujourd'hui, elle doit s'appuyer sur ses atouts pour redynamiser son territoire.

Sa localisation d'abord sur le passage maritime le plus utilisé du monde, la réorganisation de l'activité industrielle et le développement touristique des stations de bord de mer.

La région tient donc par les projets qu'elle fait avancer à montrer son existence et se donne des objectifs forts : en plus de redynamiser le territoire elle compte développer l'enseignement supérieur, la culture (avec par exemple le projet du Louvre-Lens) et la protection de l'environnement. Sur le deuxième territoire le plus jeune de France, le pari ne semble pas impossible.

La recherche et l'enseignement, c'est le pari que s'est assigné **la région Alsace avec le pôle de compétitivité de biovalley**. Au cœur de la dorsale européenne et avec Strasbourg comme capitale, la région n'a pas connu, même si elle a eu des difficultés, les affres du Nord-Pas-De-Calais. Elle a su utiliser la tradition locale et le savoir faire dans les domaines des médicaments et de la biochimie pour se diriger vers le « biobusiness ».

Les pouvoirs publics ont encouragé la création de tout un réseau d'entreprises rassemblant tous les maillons de la chaîne de production de médicaments répartis sur l'ensemble du territoire ce qui a permis de mettre en place une dynamique positive de croissance et d'innovation.

Ils ont aussi joué la carte du pôle de compétitivité (un des 71 en France) et du pôle à vocation mondiale (9 en France) qui permettent aux entreprises de ces zones d'obtenir des financements publics importants. L'Alsace est donc un autre exemple du rôle joué par les différents acteurs des territoires de proximité.

Tous ces projets de grande envergure ne concernent pas que des espaces régionaux ou nationaux, on les trouve aussi dans des zones rurales au bord du déclin, au cœur des villes et de la politique du logement, dans les préoccupations environnementales, et même et surtout dans le développement des espaces d'outre-mer.

Les espaces et les régions qui sont le plus en difficulté trouvent dans les projets des collectivités territoriales très souvent un espoir.

C'est le cas pour **les zones rurales** qui subissent souvent encore plus les effets de la crise économique, du vieillissement, du dépeuplement et de la cessation des activités économique.

C'est là qu'interviennent les pouvoirs publics pour soutenir par des dispositifs , le maintien des services, ou les initiatives professionnelles. Ainsi 379 pôles d'excellence rurale (PER) ont été labellisés depuis 2007.

C'est le cas du pôle « bio-ressource des hautes terres » **au cœur de l'Auvergne** dans le Cantal, qui permet de soutenir les filières de l'agriculture de montagne (fromage viande lait) et de l'autre la filière bois-forêt. Ainsi sont soutenus des projets comme celui du lycée agricole de Volzac pour développer son atelier de découpe de viande (3 emplois), ou celui d'un jeune entrepreneur ouvrant une scierie en Margeride et créant 30 emplois.

Les pôles d'excellence rurale valorisent donc les richesses naturelles, culturelles ou touristiques afin de relancer l'activité dans ces régions. Les difficultés sont pourtant nombreuses et le pari est loin d'être réussi partout, les enjeux décourageant souvent les acteurs que sont les agriculteurs ou les investisseurs.

Dans certaines régions moins enclavées, plus parcourues, le milieu naturel et les atouts économiques se trouvent valorisés par **la mise en place de PNR (parcs naturels régionaux)**. C'est le cas du **parc de la Narbonnaise**. Sur cet espace du littoral méditerranéen de 5500 km² à l'habitat naturel divers et fragile se pose le problème de l'urbanisation galopante. C'est l'enjeu auquel doivent faire face les collectivités territoriales.

22 communes sont donc associées pour sauver une partie du littoral tout en préservant une activité économique durable (soutien de la pêche traditionnelle, aide aux viticulteurs de qualité,, offre d'un tourisme alternatif à celui des stations balnéaires).

Mais dans une région accueillant 200 000 touristes en été les intérêts des aménageurs immobiliers et des protecteurs de la nature divergent souvent. Et malgré les lois de protection du littoral (1986), ou la directive européenne GIZC (gestion intégrée des zones côtières) de 2000, il reste encore beaucoup de travail aux différents acteurs pour résoudre les conflits d'intérêt.

Dans une autre mesure c'est ce que connaît **l'Outre-mer et en particulier la Réunion**, avec la difficulté supplémentaire qu'est le fait d'être une île.

Ce territoire en pleine expansion démographique se trouve confronté à un équilibre fragile, malgré les aides de la métropole et de l'Europe.

C'est pourquoi la région a lancé deux chantiers qui doivent répondre à l'aménagement de l'île. 3 milliards d'euros ont été investis dans une route littorale et un tram-train afin de résorber et résoudre les difficultés de circulation aussi bien au niveau de la densité (embouteillages) que de la rapidité (aucune route ne permet de traverser l'île rapidement) et surtout pour mettre en place un réseau de transports en commun pour pallier à la croissance démesurée de la circulation automobile (500 000 véhicules pour 800 000 habitants en 2012).

Le projet est porté par le conseil régional qui a hérité des compétences de l'Etat, et qui doit développer tout un réseau sur l'île visant à favoriser un partenariat avec des investisseurs privés pour mieux valoriser les investissements et les réalisations.

Ces exemples, nombreux et variés nous montrent que le territoire français est parcouru par de nombreuses divisions territoriales et administratives qui contribuent quotidiennement à son fonctionnement et à son aménagement, mais qui ne peuvent avancer et fonctionner sans **la participation des citoyens** que nous sommes. Notre engagement auprès des collectivités territoriales en les accompagnant et les aiguillant contribue donc au **fonctionnement démocratique de notre pays** et à l'aménagement du territoire dans l'intérêt de tous donc de **l'intérêt commun ce qui fonde les espaces de liberté**.